



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2022 À 18 h 30 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue **en vidéoconférence** le 17 février 2022 à 18 h 30, sont présents les conseillers(ères) : Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence du maire M. Éric Mageau.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.

Ouverture de la séance extraordinaire à 19 h 00.

2.

2022-02-304-A LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture de la séance extraordinaire;**

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour;**

3. **Adoption - règlement numéro 685 emprunt de 480 000.00 \$ pour la réfection du chemin Spring;**

4. **Période de questions;**

5. **Levée de la séance extraordinaire.**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.

2022-02-305 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 685 EMPRUNT DE 480 000.00 \$ POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN SPRING :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 685 emprunt de 480 000.00 \$ pour la réfection du chemin Spring qui sera remboursé en partie; par une subvention du PAVL, en partie par le fonds général et en partie par toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le présent règlement a pour objet de décréter un emprunt d'un montant de 480 000.00 \$ pour la réfection du chemin Spring.

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne qu'une copie du règlement sera mise à la disposition du public sur le site web de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

PÉRIODE QUESTIONS

Aucune.



2022-02-306

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

5.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 19 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

ÉRIC MAGEAU
MAIRE

